

Pour ma part, je ne suis pas disposé à sacrifier les droits que je possède à titre de membre du Parlement. Je connais la situation des travailleurs industriels des trois circonscriptions à l'est de la rivière Don à Toronto. Il est question de nommer le président d'une industrie de ma circonscription au poste de président de cette commission, et j'aurai un mot à dire plus tard là-dessus. Soit dit en passant, c'est un citoyen extrêmement compétent et je saisis cette occasion de rendre hommage à ses talents.

Je désire cependant dire quelques mots pour la grande masse des électeurs intelligents du Canada. Je parle pour les Canadiens indépendants que le côté politique du problème n'intéresse pas. La grande majorité des électeurs qui envoient des représentants à cette assemblée veulent que nous réaffirmions la suprématie de l'intérêt national sur les intérêts de parti au Canada, et ils devraient nous obliger, nous représentants élus, de nous acquitter de notre mandat comme simples députés. Ils devraient nous contraindre à faire notre devoir, afin d'aider à refaire la structure de notre édifice social et économique.

Le pays est absolument fatigué de la politique qui se fait ici. Nous voulons de nouvelles règles. Il n'y a pas de meilleur exemple que le bill n° 19. Hier soir, l'honorable député de Témiscouata (M. Pouliot) a demandé au Gouvernement s'il serait tenu d'accepter les recommandations de la commission; on lui a répondu que non. Je ferai remarquer que le règlement de la Chambre des communes empêche d'anticiper un débat à venir. Je n'aurais pas pris la parole sur la troisième lecture, n'eût-ce été l'attitude qu'a prise le Gouvernement le 6 avril, alors que, en présence d'environ 40 p. 100 des membres, on institua un comité pour connaître du problème des chemins de fer, le plus grave problème que nous ayons au pays et qui comporte un déficit d'environ 60 millions. Sans préavis dans le procès-verbal, le Gouvernement a détourné l'étude de cette importante question vers une autre voie; il a renvoyé la balle au comité des chemins de fer et de la marine marchande. Si je m'étendais sur ce sujet on me rappellerait à l'ordre, et, pour le discuter, il va falloir attendre que le comité ait présenté son rapport.

Qu'arrivera-t-il s'il survient des démonstrations, le 1er mai dans les grandes villes? Et il va sûrement y en avoir. Ces gens-là ne citeront pas Thomas Carlyle, ni Shakespeare, comme le font les honorables députés d'en face. Ils demanderont: Qu'avez-vous fait relativement au chômage? J'espère que mes paroles parviendront à l'oreille de l'honorable député de Greenwood (M. Massey), parce que cette partie de la ville où les tra-

[M. Church.]

vailleurs industriels ne sont pas traités convenablement l'intéresse.

Pendant tout le reste de la session, si ce bill n° 19 est adopté, chaque fois que nous proposerons quelque chose de pratique pour alléger le chômage on nous rappellera à l'ordre sous prétexte d'anticipation. Le préambule du bill en délibération dit que le projet de loi a pour objet d'encourager l'établissement agricole et de conserver et mettre en valeur nos ressources naturelles. Mais il n'y a pas un mot au sujet de ces grands problèmes dans tout le bill. Quand le projet de loi sera rendu devant l'assemblée suprême, comme je l'appelle, nous aurons une surprise. C'est la faute du Parlement.

Certaines des remarques de nos honorables collègues de Rosthern (M. Tucker) et de Vancouver-Burrard (M. McGeer) au sujet de l'état précaire des municipalités m'ont fort intéressé. Les municipalités demandent que l'on fasse quelque chose dans ce sens qu'on leur accorde des allocations directes et il y a longtemps qu'elles attendent en vain de l'aide directe pour les travaux de secours. J'approuve ce que nos deux honorables collègues ont dit à cet égard; c'est à ceux qui gouvernent qu'incombe la responsabilité de résoudre ces problèmes d'une façon pratique. Nous avons, de ce côté-ci de la Chambre, suggéré plusieurs choses, mais le Gouvernement ne veut pas nous écouter. Il a des millions et des millions à donner aux chemins de fer et aux provinces pour alléger le chômage, et l'on voit ces dernières déduire 10 ou 15 p. 100 pour frais généraux et autres dépenses, au lieu de remettre directement aux municipalités le montant intégral de la subvention. Donc, monsieur l'Orateur, il m'a fait plaisir de voir ces deux députés appuyer mon raisonnement. Je crois qu'au lieu du bill n° 19 il nous faudrait une politique pratique et visant loin qui procurerait de l'emploi en tout temps. Si le parti libéral ne peut pas trouver de solution,—et c'est lui qui a le pouvoir,—je vais vous dire ce qui arrivera d'ici à dix ans: les socialistes seront au pouvoir au Canada. Voilà ce qui arrivera. Sir Oswald Mosley dit de l'état de choses actuel que c'est un "lent acheminement à la ruine". Mais l'Angleterre n'a pas attendu ce "lent acheminement à la ruine"; le gouvernement a agi promptement; il a attaqué le problème à la Chambre des communes. Dès 1909, le gouvernement britannique introduisait l'assurance contre le chômage et la maladie, et établissait un système de pensions et de bourses du travail. On effectua un recensement des ouvriers. Nous n'avons jamais eu un tel recensement dans notre pays, et nous ne possédons pas de données précises quant au nombre de sans-travail que nous avons dans